

Commune de Yvrac et Malleyrand
Procès-verbal Conseil Municipal
Mercredi 28 Janvier 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, le mercredi vingt-huit janvier deux mille vingt-six sous la présidence de Monsieur Emmanuel JOUASSIN, le Maire.

Date de convocation : 23 Janvier 2026

Présents : Mmes LE PAPE – PRAGOUT–Ms. JOUASSIN – LÉVÉQUE – LOHUES – MARCHAND – VALLEAU.

Absents : Mmes BÉNON – CHALAIS – ESCOUVOIS — GUILLEBAUD — M. SOUMAGNE.

Pouvoirs : Mme CHALAIS à M. VALLEAU
M. SOUMAGNE à M. LOHUES.

Désignation du secrétaire de séance : M. VALLEAU

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 décembre 2026

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Délibération sur l'achat de parcelles à l'indivision BAIJARD et BAIJARD Jacky

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la vente de la maison de Léa à Mme BOUHAMIDI le 24 novembre 2022, le géomètre M. Mesnard a établi un document d'arpentage et modifié les numéros de parcelles concernant cette vente.

A la demande de l'office notarial Sandrine Laliève de Terres-de-Haute-Charente, une nouvelle délibération doit être prise pour :

- l'achat par la Commune à l'indivision BAIJARD et BAIJARD Jacky des parcelles 1391 et 1388, section B (2 ventes mais un seul acte).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal comme convenu lors de la dernière séance :

- d'acheter les 2 parcelles pour un montant total de 260€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les ventes des parcelles comme suscitées afin de finaliser les actes auprès de l'office notarial de maître Laliève à Terres-de-Haute-Charente
- de valider le prix d'acquisition des parcelles par la Commune comme indiqué ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ces ventes.

3. Délibération vente du bâtiment des anciens ateliers communaux situé 23 route de Chasseneuil à M et Mme ELIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que M ÉLIE et Mme ÉLIE CHIROUZE Lionel et Sandie souhaitent acquérir le bâtiment des anciens ateliers communaux situé 23 Route de Chasseneuil, parcelle cadastrée B n°1304. La mairie a reçu une nouvelle offre d'acquisition immobilière pour un même montant de 16258€ le 13 décembre 2025.

Le Conseil Municipal a déjà délibéré le 20 juin 2024 et accepté cette proposition. Au vu de la nouvelle offre d'acquisition, il convient de reprendre une nouvelle délibération.

Monsieur le Maire précise qu'une révision du PLUi a été faite pour modifier le zonage de la parcelle ainsi que le jardin attenant en UB pour permettre le changement de destination afin de créer un logement ou un agrandissement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- d'accepter la proposition d'achat du bâtiment communal situé 23 Route de Chasseneuil, au prix de 16 258,00 € (seize mille deux cent cinquante-huit euros) reçue le 13 décembre 2025 de la part de M. et Mme ELIE CHIROUZE Lionel et Sandie
- que les frais de bornage seront à la charge de la Commune
- que les frais de notaire et d'enregistrement non inclus dans le prix d'acquisition seront à la charge des acquéreurs
- que l'acte relatif à cette opération sera dressé par l'office de Maître Paul CHAUVÉAU, sise à Roulet Saint Estèphe, notaire de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette vente.

Informations et questions diverses

Concernant le vote du budget 2026, Monsieur le Maire souhaite savoir si le Conseil Municipal veut voter les budgets de la commune et de l'assainissement de l'exercice 2026 avant ou après les élections avec la nouvelle équipe municipale.

Le Conseil valide le vote du budget **avant les élections de mars 2026**. Monsieur le Maire propose donc, en fonction de la disponibilité des effectifs de la Trésorerie de Confolens, de faire le **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)** lors de la prochaine séance prévue le **16 février 2026** et de **voter le budget le 9 mars 2026**

Monsieur le Maire aborde les élections municipales de mars 2026 notamment la présence des élus pour la tenue du bureau de vote. Il complète le tableau (annexe 1) prévu à cette effet. De plus, il rappelle les dates à retenir pour ces élections (objet de l'annexe 2) ainsi que le nouveau mode de scrutin et de calcul des sièges de ces élections municipales en annexe 3. Monsieur le Maire aborde également l'installation du nouveau conseil municipal avec les différents élections (Maire, adjoints,...) ainsi que la désignation des conseillers communautaires au nombre de 1 pour la commune de Yvrac et Malleyrand.

Une phase de test en sens unique des rues de la Margot et de la Mairie sera réalisée et un devis pour des panneaux d'interdiction de stationner est en cours devant l'habitation située 1 rue de la Margot.

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux des défenses incendie.

Fin de la séance à 21h30.